

# Non au licenciement d'AESH pour cause d'avenant PIAL : maintien des contrats, abandon des PIAL !

## Une modification énorme du contrat de travail des AESH : l'avenant PIAL qui flexibilise à outrance les conditions de travail

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé imposent la flexibilisation des conditions de travail des AESH qui seront appelés à se déplacer du jour au lendemain d'un établissement à l'autre en fonction des besoins, des urgences, sans prise en compte des conséquences au niveau professionnel et personnel !

Le département des Côtes-d'Armor est divisé en 20 PIAL inter-réseau (public, privé) et inter-degré (de la maternelle au BTS). Les personnels AESH affectés dans un établissement relevant d'un PIAL sont

susceptibles d'intervenir sur n'importe quel établissement du PIAL : or par exemple, le PIAL n°7 Callac/Rostrenen/Corlay/St-Nicolas-du-Pelem, le plus étendu, comprend 48 établissements dans un rayon de 50 kilomètres.

La DSDEN 22 annonce que les emplois du temps des AESH sont définis par le ou les coordinateurs du PIAL en tenant compte des besoins des élèves à accompagner, des situations personnelles des AESH et des déplacements entre établissements le cas échéant.

## Des AESH taillables et corvéables, des élèves handicapés abandonnés

Leur lieu de travail peut changer du jour au lendemain, car il n'y aura plus de recrutement d'AESH dans chaque PIAL pour répondre aux notifications.

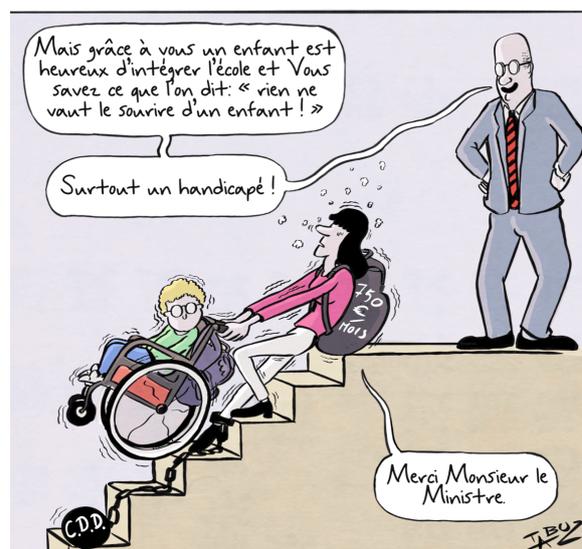
Avec le PIAL, l'AESH n'exerce plus dans la continuité avec un élève et se déplace au gré des besoins de service, même s'ils existent au sein de son établissement.

L'AESH peut, avec le PIAL, accompagner jusqu'à 6 élèves, à raison de 4h par élève et ce dans plusieurs établissements sur une semaine et si les besoins s'étendent. Sur le PIAL n°2 Lannion/Plestin-les-Grèves : une AESH en maternelle chaque matin, parcourt 30 km pour rejoindre l'après-midi le lycée, sans considération des enseignements. L'intervention auprès de la hiérarchie a permis l'intégration du déplacement dans le temps de travail.

De nombreux AESH sont contraints de cumuler plusieurs emplois pour survivre.

Impossible de supporter l'absence de frais de déplacement avec 700€/mois. Les AESH sont, comme tout un chacun, soumis à des impératifs personnels (garde d'enfants, conduite à l'école, rdv médicaux...). Beaucoup veulent rester dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré. Ils ne peuvent accepter l'explosion du cadre existant.

A.E.S.H: UN MÉTIER SANS STATUT, SANS SALAIRE, SANS FORMATION !



**La DSDEN 22 prépare les lettres de licenciement, alors qu'il suffirait de maintenir les anciens contrats et qu'il manque toujours des AESH.**

Beaucoup d'AESH ont signé l'avenant malgré le changement de l'article 3 du contrat de travail. Pourquoi? Pour conserver leur emploi, ou bien en faisant confiance à la direction académique ou les responsables du PIAL pour gérer au mieux leur situation (c'est méconnaître le système des PIAL), mais aussi par chantage aux licenciements.

D'autres ont fait le choix de ne pas signer et attendent que l'administration décide soit de les laisser sur leur contrat actuel, soit de les licencier. Lors de l'audience du 15 septembre 2021 à la direction

académique où 4 AESH ont été reçus en délégation, l'administration indiquait qu'elle recourrait au licenciement. Des collègues ont subi individuellement depuis la même menace.

Nous ne pouvons pas accepter le licenciement, alors que rien n'est reproché professionnellement à l'AESH. De plus, le directeur académique annonçait lui-même que 60 élèves handicapés se trouvaient à la rentrée sans l'AESH notifié par la MDPH. Surtout, il peut prolonger les contrats existants.

## **AESH**

**Pour empêcher le licenciement  
et obtenir la prolongation du contrat existant,**

**participez à la RÉUNION  
mercredi 13 octobre à 14 heures  
à l'UD FO 5 rue de Brest à St-Brieuc.**

**Pour l'abandon définitif des PIAL,  
pour la création d'un véritable statut de la FP  
inscrivez-vous à la MONTÉE AU MINISTÈRE  
mardi 19 octobre, jour de grève nationale AESH.**

FO a réservé un car de 57 places au départ de Saint-Brieuc. Pour le financement de ce car, nous faisons appel au soutien de tous (une place revient à environ 30€). Une participation de 5€ est sollicitée auprès de ceux qui s'inscrivent (départ à 6 heures du parking de Carrefour à Langueux, retour à 22 heures). Tout adhérent AESH FO 22 verra sa journée de grève prise en charge par le syndicat, sur justificatif.

Je m'inscris à la montée au ministère.

(NOM, Prénom, adresse mail, n° de téléphone à envoyer à l'adresse [snudi.fo22@free.fr](mailto:snudi.fo22@free.fr))

Je soutiens la montée au ministère et verse un soutien de ...

(à remettre à un délégué FO, ou à envoyer au SNUDI-FO 22, 5 rue de Brest 22000 St-Brieuc)